

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/71

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 07

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Meilhac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 septembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme BELAIR Florence), M. RICHIGNAC Guillaume (procuration de Mme Eliane JACQUEMENT), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie (procuration de M. ESCOUBEYROU Pascal), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard, M DOGNON Jean-Bernard,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACOTE Bernadette

Objet : Réorganisation du temps de travail des agents de collecte des ordures ménagères

Exposé :

Le Président expose que depuis quelques années, il est constaté une mobilisation importante des agents du service technique pour la mission de collecte des déchets (renfort, remplacement en cas d'absence, etc.). Cette mobilisation ayant tendance à augmenter, conduit à un fonctionnement dégradé du service « technique ».

Parallèlement à cela, pour différentes raisons en lien avec la généralisation de la redevance incitative et l'optimisation apportée aux circuits, la durée actuelle des tournées de collecte des déchets est systématiquement plus courte que la durée hebdomadaire de travail des agents fixée en 2020 à 8h45.

C'est pourquoi il est nécessaire d'apporter des modifications à l'organisation actuelle du temps de travail de l'équipe de collecte, pour s'adapter à la réalité des circuits et aux nouveaux besoins du service.

Les principaux objectifs de cette réorganisation sont les suivants :

- moins mobiliser l'équipe technique (bâtiments / espaces verts), notamment pendant la période de haute saison (mai – septembre). En effet, pendant cette période, l'activité de l'équipe technique est importante et a tendance à s'accroître, notamment en ce qui concerne l'évènementiel.
- gérer au maximum en interne la mission compostage / bacs ; l'équipe technique ne sera sollicitée que pour la collecte des déchets, dans la mesure du possible.

Cette nouvelle organisation doit également permettre de ramener de l'équité entre tous les agents de l'équipe collecte qui ne sont actuellement pas sur la même organisation du temps de travail. Elle s'appliquera de la même manière pour tous.

La nouvelle organisation repose sur la mise en place d'un cycle de travail pluri-hebdomadaire, avec une journée de travail fixée à 7h45.

La réalisation de 206 jours travaillés reposera sur une répartition à l'année entre des semaines de 4 jours et des semaines de 5 jours, fixée pour l'année en fonction des nécessités du service. Cette répartition est la suivante :

- 17 semaines à 4 jours (31 heures de travail) de mi-novembre à fin mars (période basse) ;
- 15 semaines de 5 jours de travail, du 14 juillet au 20 août et toutes les semaines avec jours fériés (période haute) ;
- 20 semaines avec une alternance d'une semaine de 4 jours de travail et d'une semaine de 5 jours de travail (38h45), d'avril à mi-juillet et fin-août à mi-novembre.

Cette réorganisation a été soumise au Comité Social Territorial placé auprès du CDG 87 qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 29 septembre 2025.

Le Président propose de se prononcer sur cette nouvelle organisation du temps de travail des agents de collecte des ordures ménagères.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de réorganiser le temps de travail des agents de collecte des ordures ménagères selon les modalités présentées, avec une mise en place définitive au 1^{er} janvier 2026, après une période expérimentale sur le 2nd semestre 2025.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 07 octobre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

